

Pour l'Église, les défis de la justice restaurative

Face aux violences sexuelles, les instances de réparation des victimes connaissent des succès et des limites

A l'âge de 2 ans, Jean-François a été placé pendant une dizaine d'années dans un orphelinat géré par des bonnes sœurs franciscaines. Il se souvient des nuits où quelqu'un le sort du lit et l'amène dans une guérite. Ce Normand de 76 ans a mis des années à comprendre qu'il avait été victime de violences sexuelles de la part d'une religieuse, fait rarissime dans l'Église. Jean-François (les personnes citées par leur prénom ont requis l'anonymat) a suivi des démarches pendant un an et demi auprès de la Commission Reconnaissance et réparation (CRR), en 2021, pour obtenir une réparation financière. Mais le plus important n'était pas là pour le retraité. «J'ai senti que les sœurs m'ont écouté. Quelque part, elles étaient ma famille, je n'avais que ça comme souvenirs d'enfance. Qu'on s'occupe de moi, ça m'a fait du bien», retient-il.

Pour montrer leur bonne volonté, les religieuses lui ont proposé d'exposer sa collection de jouets en tôle. L'homme compte 3 000 pièces chez lui. «On m'a dit que c'était parce que je n'avais pas eu d'enfance. Dans le fond, c'est sûr, j'aurais tant rêvé avoir des jouets quand j'étais gamin», analyse le retraité, la gorge nouée. «Symboliquement, ça voulait dire beaucoup», ajoute la supérieure générale de la congrégation. On a senti que ce monsieur avait besoin de réparer son passé.»

L'écoute comme première étape

Comment réparer le passé de ces milliers de victimes de violences sexuelles? Trois ans après le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), le défi de la justice restaurative est toujours majeur pour l'Église catholique française. Avec des démarches qui connaissent leurs réussites, mais aussi leurs échecs.

Depuis 2021, deux instances de réparation ont déjà vu le jour : la CRR, pour les victimes de tous âges de membres de congrégations religieuses, et l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr), pour les victimes mineures de membres d'un diocèse. L'objectif affiché de ces deux structures est de s'intéresser avant tout à la victime, contrairement à une justice pénale qui se focaliserait sur le coupable. «Le but de la restauration n'est pas de faire disparaître le traumatisme, mais de remettre



en route une capacité de parler et d'explorer avec la victime ce qui a du sens pour elle, ce qui sera restaurateur», explique Lorraine Angeneau, psychologue clinicienne spécialisée en psychotrauma, ancienne membre de l'Inirr.

L'écoute est la première étape de cette réparation pour ces personnes qui ont vécu l'omerta pendant des dizaines d'années. Puis vient la question de la réparation financière, une recommandation de la Ciase. Le sujet divise toujours : certaines victimes veulent que les violences coûtent concrètement à l'Église, d'autres refusent cette indemnisation, estimant qu'aucun prix ne peut valoir une vie brisée.

«C'est l'institution qui sort l'argent de sa poche et non le coupable. A partir du moment où l'institution met la main au portefeuille, elle reconnaît sa responsabilité», souligne Matthieu Poupard, membre du collectif Agir pour notre Église. Pour certaines victimes, cet argent sert à rem-

boursier des frais de santé engagés pour guérir les traumatismes ou alors à planifier des projets permettant une réparation.

Mais l'argent ne suffit pas. «Le financier, c'est ce qui donne du poids au symbole. Mais sur le long terme, c'est souvent le non-financier qui fait le plus de bien», confirme Anne de Richécour, déléguée générale de la CRR. Jean-Pierre Fourny a même été «surpris» qu'on lui propose de l'argent. Mais pour lui, retraité de 68 ans, victime d'agressions sexuelles à l'école par le frère Gabriel Girard, l'important était ailleurs. «C'est facile de verser de l'argent et puis de fermer le livre. L'important pour moi était que la congrégation reconnaisse sa responsabilité et qu'elle montre une volonté d'agir pour arrêter ça», résume l'ancien chauffeur routier.

L'homme a aussi demandé à pouvoir créer un collectif de victimes. «Notre dédommagement, c'est aussi d'avoir fait de belles rencontres. Dans ce malheur, j'ai

rencontré des gens formidables», dit en souriant Michèle Le Reungainé, elle aussi victime du même agresseur. Parmi ces rencontres, l'une d'elles restera gravée dans sa mémoire : le 28 novembre 2023, le groupe de victimes a été accueilli au Vatican pour rencontrer le pape François. «On n'était rien quand on était enfant, juste des objets à assouvir les pulsions sexuelles d'un fou et, d'un coup, on est devenu important pour quelqu'un. Et ce quelqu'un, c'est le pape, raconte la retraitée. Il nous a demandé pardon au nom de l'Église. Personne ne nous avait demandé pardon jusque-là.»

«L'Église fait semblant de faire»

Mais cette quête de réparation ne se finit pas toujours aussi bien. En ce qui concerne l'Inirr, qui dispose d'un fonds propre, la réparation financière est toujours effective. Pour le reste, cela dépendra de la volonté de l'évêque du diocèse. «Un certain nombre de victimes demandent un appel à témoi-

gnage, par exemple. Pour l'instant, les évêques sont très frileux sur cet aspect», regrette Marie Derain de Vaucresson, présidente de l'Inirr. Mais c'est surtout la Commission Reconnaissance et réparation qui s'attire les plus vives critiques. La structure ne bénéficie d'aucun pouvoir coercitif et dépend donc de la bonne volonté de chaque congrégation. Thérèse (le prénom a été modifié), religieuse agressée par un frère de sa communauté, dit avoir vécu un «processus maltraitant, long et douloureux» après avoir contacté la CRR en 2022. Elle s'est étonnée de ne recevoir que la moitié de l'argent qui lui était normalement dû selon le barème. «On m'a fait culpabiliser si je demandais trop d'argent, que ça mettait en péril la survie de la communauté», déplore-t-elle. Ses demandes de réparation morale n'ont pas été suivies par la congrégation.

«Toutes les congrégations ne sont pas au même niveau. Certaines ont une posture de défense. Il

«On m'a fait culpabiliser si je demandais trop d'argent»

THÉRÈSE
religieuse agressée par un frère de sa communauté

faut que chacun adhère au processus, donc ça peut prendre du temps, et c'est vrai que cela peut être difficile pour les personnes victimes», reconnaît Valentine Bück, coordinatrice à la CRR. Sans la nommer, la direction de la structure reconnaît même qu'une communauté ne veut pas du tout participer à ces démarches restauratives. La CRR a donc arrêté d'accompagner des victimes de cette congrégation, pour éviter un combat vain.

Nadia Debbache, avocate au barreau de Lyon, a vu plusieurs dossiers difficiles passer sur son bureau. Elle souligne aussi la responsabilité de la CRR dans ces parcours cabossés. «La méthode utilisée n'est pas toujours adaptée. Il y a une absence de prise en compte du psychotrauma des victimes, cela manque de personnel vraiment spécialiste de ces questions-là», critique-t-elle. De son côté, la CRR assure que ses membres référents, majoritairement bénévoles, suivent plusieurs formations sur le sujet dès leur arrivée.

«On peut aussi pointer la jeunesse de ces instances. Qu'au bout de trois ans, il y ait encore des difficultés, ce n'est pas surprenant», nuance Matthieu Poupard. D'autres s'interrogent sur l'efficacité de structures créées par le système qui a commis les crimes, et estiment que les difficultés ne seront jamais dépassées tant que l'Église n'aura pas entamé une profonde réforme. «On laisse à une institution qui a fait plus de 300 000 victimes le droit d'inventer sa propre réparation des crimes. On est dans une réparation, pas des victimes, mais de l'Église catholique pour se donner une bonne figure. La réalité, c'est que l'Église fait semblant de faire», juge François Devaux, fondateur de l'association La Parole libérée. Lui a refusé de demander une réparation auprès de l'Inirr. «Qu'ils le gardent, leur pognon», conclut-il. Je ne veux pas être la caution de ce truc sans queue ni tête.» ■

ROBIN RICHARDOT

Vers un accompagnement des majeurs victimes de violences

Réuni en assemblée plénière à Lourdes, l'épiscopat français devait éventuellement présenter un dispositif de réparation spécifique

Trois ans après le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), les victimes majeures de violences sexuelles de la part de prêtres diocésains restent les grandes oubliées des démarches de l'Église en France. Pour réparer ce manque, les évêques, réunis à Lourdes (Hautes-Pyrénées) du 5 au 10 novembre pour leur assemblée plénière, doivent plancher sur la question de l'accompagnement de ces personnes lors de deux sessions, jeudi 7 et vendredi 8 novembre, avant un vote et une éventuelle annonce, dimanche. «Cette question a toujours été présente et c'est un vrai défi d'être au côté des plus fragiles», a déclaré monseigneur Alexandre Joly, évêque de Troyes, lors d'une conférence de presse inaugurale, mardi. Nous travaillons pour mettre en place des dispositifs aussi bien d'accueil que de reconnais-

sance et de réparation, comme nous l'avons fait pour les victimes mineures de prêtres diocésains.»

Lancée en 2021 par la Conférence des évêques de France (CEF), l'instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr) est limitée aux mineurs ou aux majeurs de moins de 21 ans victimes de violences commises par des membres des diocèses. La Commission Reconnaissance et réparation, fondée la même année, s'occupe, elle, sans distinction des victimes mineures et majeures, mais seulement pour des actes commis par des membres de congrégations religieuses. «La Conférence des religieux et religieuses de France était plus porteuse sur le sujet que la CEF à ce moment-là et ne voyait pas de problème à l'accompagnement des adultes. Les évêques ont toujours été plus réticents», confie une source ayant suivi les discussions à l'époque.

Selon plusieurs personnes interrogées par *Le Monde*, l'accompagnement des victimes

adultes, qui sont, contrairement aux mineurs, majoritairement des femmes, est plus complexe pour différents aspects. La question du consentement et de l'emprise est sujette à plus de débats que chez l'enfant, où la question ne se pose pas. Les faits sont aussi parfois plus récents et les auteurs toujours vivants, rendant potentiellement le parcours de réparation des victimes plus compliqué.

«Prendre le temps»

La CEF a tout de même fini par se saisir du sujet, début 2023, en confiant à Corinne Boilley, ex-secrétaire générale adjointe, la responsabilité d'un groupe de travail pour réfléchir à la mise en œuvre d'un dispositif spécifique. Ce groupe, composé de victimes et d'experts pluridisciplinaires, a déjà présenté ses recommandations aux évêques lors de l'assemblée plénière de mars. Leur rapport recommande «la mise en place d'une structure d'accompagnement neu-

re, tierce et professionnelle, érigée au niveau national et dont la finalité consistera à permettre que la justice puisse être rendue et la personne victime accompagnée, soutenue dans ces démarches complexes». A la suite de ces conclusions, «l'assemblée a confié au conseil permanent le soin de proposer à l'assemblée plénière de novembre un dispositif ad hoc assurant [aux victimes] un chemin de reconnaissance et de restauration», avait communiqué la CEF.

L'affaire s'annonce toutefois compliquée et plusieurs pistes sont envisagées. Une chose est sûre, l'Inirr refuse d'élargir son champ de compétences. «Nous n'avons pas la capacité d'accueillir les personnes victimes quand elles étaient adultes. C'est un autre type d'accompagnement. Tout ce qui a été construit n'est pas transposable pour les personnes adultes», tranche Marie Derain de Vaucresson, présidente de la structure.

Une source proche de la Commission Reconnaissance et réparation confirme en revanche que la commission serait prête à prendre en charge les victimes de prêtres diocésains, en plus de celles des congrégations. Seule condition non négociable : que les réparations puissent être financières, mais pas seulement. Or, le rapport rendu par le groupe de travail autour de Corinne Boilley n'est pas si catégorique : «Sur la réparation financière, notre option à ce stade consiste à ne pas la

rendre systématique. Elle dépendra en premier lieu des décisions de justice étatique et canonique», est-il écrit.

A Lourdes, on tempérait donc les attentes dès le début de la semaine. «L'idée est de prendre le temps pour mûrir suffisamment les sujets, qui sont des sujets graves. On n'est pas là pour faire des annonces forcées», confie un participant. Dans sa lettre envoyée au pape François en octobre pour présenter les projets de l'assemblée plénière, Eric de Moulins-Beaufort lui-même se montrait prudent. «Nous espérons pouvoir présenter un dispositif achevé, il est vraisemblable que nous ne pourrions à cette assemblée que faire état de nos travaux, sauf si les recherches faites en ce moment aboutissent plus vite que prévu», a écrit l'archevêque de Reims, président de la CEF. La décision finale serait alors renvoyée à la prochaine assemblée, en mars 2025. ■

R. RT